



Appel à projets "Le sport et les armées"

publié le 18/10/2023

Descriptif :

Histoire, Mémoire, Sport

Sommaire :

- Contexte
- Objectifs
- Les Héritiers de mémoire

L'appel à projets pédagogiques proposé par la DMCA s'inscrit cette année dans un cycle mémoriel en lien avec le sport et l'engagement.



Le sport et les armées.
Divertir, mobiliser, légitimer

● Contexte

1er décembre 1956, Melbourne. Alain Mimoun entre le premier dans l'enceinte du stade olympique sous les acclamations et les cris de plus de 120 000 personnes. Encore un tour de piste et l'athlète français sera sacré champion de l'épreuve reine des jeux, le marathon.

A quoi pense-t-il alors qu'il s'apprête à franchir en vainqueur la ligne d'arrivée ? A Emil Zatopek, « la locomotive tchèque », héros sportif du bloc de l'Est en ces temps de guerre froide, le grand ami mais aussi l'éternel rival, celui qui a pris le départ avec lui mais qui, cette fois loin derrière, n'arrivera que 6ème ? Mimoun ne connaît pas l'avance dont il dispose, ne sait pas où sont ses concurrents.

Pense-t-il, à chaque foulée qui le conduit vers la victoire, à ses jambes qui le portent, à cette jambe gauche surtout, touchée par des éclats d'obus en Italie en 1943, sauvée in extremis par un chirurgien français à l'hôpital de Naples, alors que les médecins militaires américains préconisaient l'amputation ?

Pense-t-il, lui l'enfant du Telagh, né Ali Mimoun Ould Kacha en 1921 près de Sidi Bel Abbès, dans ce qui est alors l'arrondissement d'Oran, à la guerre d'Algérie qui vient d'éclater ? Ancien engagé volontaire, caporal-chef au sein de la 3ème division d'infanterie algérienne, décoré de la croix de guerre, vétéran de la bataille de France, des campagnes de Tunisie et d'Italie, du débarquement de Provence et des combats de la Libération, pense-t-il à son itinéraire de combattant ?

L'histoire d'Alain Mimoun se confond, en ce milieu de XXème siècle, avec celle de la France. Peut-être ne le sait-il pas, peut-être n'y pense-t-il pas. Mais il sait que lui, le « champion des champions français » que saluait déjà le journal l'Equipe en 1949, est en train d'écrire, ce 1er décembre 1956, une nouvelle page de gloire sportive.

● Objectifs

L'appel à projets proposé par le ministère des armées permet de croiser les itinéraires de grands sportifs avec ceux de l'histoire du fait militaire. Les parcours individuels représentent à cet égard autant de portes d'entrée dans les conflits contemporains, et les exemples abondent à partir desquels étudier les guerres des deux derniers siècles. De Georges Carpentier et Alfred Nakache, le « nageur d'Auschwitz », à Alain Mimoun, des jeux olympiques aux Invictus games, des tranchées de la Première Guerre mondiale aux affrontements les plus récents, de multiples destins sportifs donnent à voir et permettent d'étudier leur époque.

Au-delà des cas particuliers, les pratiques sportives sont par ailleurs elles-mêmes objets d'histoire. L'appel à projets permet ainsi de s'intéresser à la place qu'elles occupent dans les armées belligérantes, que ce soit avant la Première Guerre mondiale ou après, lorsque le sport et le spectacle du sport s'affirment comme des composants essentiels de la culture de masse occidentale. La pratique sportive peut dès lors être envisagée comme instrument de propagande, mais aussi de résistance, comme outil diplomatique mais aussi comme terrain d'affrontement dans les relations internationales.

Les enceintes sportives elles-mêmes s'inscrivent enfin dans l'histoire des conflits, qu'elles soient lieux d'incarcération (le Prater de Vienne en 1939, le Vélodrome d'Hiver de Paris en 1942, le stade de Mostar en 1993...) ou de grands rassemblements politiques (Nuremberg...).

● Les Héritiers de mémoire

[Appels à projets pédagogiques](#) sur les Chemins de Mémoire

Tout au long de l'année scolaire 2023-2024, la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées pourra apporter son soutien aux projets pédagogiques qui répondront à cet appel à projets pédagogiques. Ce soutien pourra prendre différentes formes financières, pédagogiques et événementielles. Lors des différentes commissions de subventions de la DMCA qui auront lieu d'octobre 2023 à juin 2024, un intérêt tout particulier sera porté aux actions pédagogiques des établissements scolaires, associations, fondations ou collectivités territoriales qui répondront à cet appel à projets.

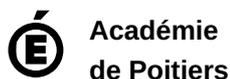
Les projets des écoles et établissements scolaires pourront par ailleurs donner lieu à la réalisation d'un film documentaire ou l'attribution de mentions dans le cadre de l'action nationale interministérielle "[Héritiers de mémoire](#)".

La sélection des projets scolaires pour "Héritiers de mémoire" ayant lieu fin octobre 2023, les établissements scolaires qui souhaiteraient être sélectionnés dans ce cadre sont invités à transmettre leurs projets dès les mois de septembre et octobre.

Au-delà de l'opération "Héritiers de mémoire", les projets scolaires pourront faire, sous réserve de leur qualité, l'objet d'un soutien financier et partenarial lors des commissions de soutiens aux projets scolaires de novembre 2023, mars et mai 2024.

Document joint

 [Appel à projets "Le sport et les armées. Divertir, mobiliser, légitimer"](#) (PDF de 829.7 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.